**Trois questions à mobiLead**

Dans notre série sur le rôle de la propriété intellectuelle dans la croissance des start-up, rencontre avec mobiLead, une entreprise innovante créée en 2008 qui conçoit des identifiants « intelligents » - marqueurs uniques pour l'information produits, la traçabilité et la lutte anti-contrefaçon. Laurent Tonnelier est le fondateur et le Président de mobiLead.

**Comment s'est déployée votre stratégie d'innovation ?**

**Laurent Tonnelier** : Notre démarche d'innovation est basée sur une parfaite compréhension de notre environnement permettant la détection de nouvelles opportunités. C’est une démarche itérative, entre prototypages et rédactions, dont le résultat possible est la formalisation d’une demande de brevet, avant de procéder à l’industrialisation.

Dès 2008, nous avons travaillé sur les QR Codes, systèmes d'identification optique à vocation industrielle. Ils étaient fonctionnels mais jamais esthétiques. En 2011, nous avons imaginé un procédé original permettant de générer des QR Codes graphiques à vocation marketing, toujours fonctionnels parce que conformes aux normes ISO. Nous avons déposé une première demande de brevet d’invention en ce sens, étendue à l’international. Nous avons depuis trouvé des applications à la lutte anti-contrefaçon.

En 2013, alors que l'Internet des Objets (IoT) commençait à se développer, nous avons anticipé le nombre grandissant d’objets, et en particulier les identifiants sur les produits de grande consommation. Permettant de résoudre une problématique de performance dans la création et la gestion de grands nombres identifiants, nous avons déposé une deuxième demande de brevet d’invention. Nous avons depuis développé, au service de la protection des marques, des applications de traçabilité et de lutte anti-contrefaçon.

Ce sont ces travaux sur les solutions de lutte anti-contrefaçon, à travers des identifiants optiques QR Code ou marqueurs radio NFC, qui nous ont amenés à concevoir une alternative, économique et fiable, aux solutions existantes, puis de déposer une nouvelle demande de brevet en 2015 - les mathématiques et le dessin au service de la protection des marques.

Nos travaux sur les identifiants « intelligents », ont trouvé une application d’importance dans la gestion avancée des allergènes, en rapprochant le profil du patient et les informations présentes sur les emballages. L’exigence d’une confidentialité sans faille, imposée par le domaine médical, est à l’origine en 2016 du dépôt d’une quatrième demande de brevet.

Dans le but de compléter nos solutions de traçabilité et de preuve d’authenticité des produits, nous avons travaillé sur les Blockchains. Afin de pouvoir appliquer ces nouvelles technologies à l’ensemble des produits de grande consommation, il nous fallait pouvoir travailler sur un procédé économiquement viable et industrialisable. Le dernier dépôt effectué en 2017, formalisait ces travaux de recherche.

Pour nous, l'innovation est basée sur une parfaite compréhension de son environnement, qu’il soit académique ou commercial, et la capacité à détecter efficacement les solutions techniques aux problèmes techniques.

**Il est rare qu'une start-up ait un portefeuille de brevets aussi fourni. Comment avez-vous procédé ?**

**Laurent Tonnelier** : Les TPEs sont souvent confrontées à une problématique double: d'une part, à moins d'être associées à un laboratoire de recherche, les petites structures ont du mal à supporter le coût total d’une demande de brevet : de sa préparation chronophage, de sa rédaction, du dépôt initial, à ses extensions à l’international.

D'autre part, il s'écoule généralement plus de trois ans entre le dépôt et l'obtention d'un brevet; or ces trois premières années sont les plus cruciales dans la vie des start-up.

C'est l’une des raisons pour laquelle nous sommes impliqués dans l'association IP Europe, au niveau de la Commission européenne et du Parlement, afin d’aider les TPEs à obtenir les financements adaptés indispensables à leur développement.

En ce qui concerne mobiLead, nous avons eu l’opportunité d'être sélectionnés par France Brevets (un fond d'investissement accompagnant les entreprises innovantes dans l’élaboration d’un portefeuille brevets et sa valorisation à l’international, NDLR). Notre engagement réside dans la rédaction de différents brevets complémentaires afin de constituer un portefeuille de brevets cohérents. Disposer d'un ensemble de brevets de qualité fait une grande différence dans nos discussions avec nos partenaires, notamment de grandes entreprises auxquelles nous sommes à même de proposer un ensemble de licences. Il est fondamental que nos partenaires puissent proposer à leurs propres clients une totale liberté d'exploitation que leur apportent nos brevets, dans de nombreux domaines d’applications.

C'est la raison pour laquelle nous devons nous inscrire dans une temporalité supérieure à cinq ans et ne pas restreindre les domaines d’applications possibles dans la rédaction de nos demandes de brevets.